



DÉCLARATION CAPA PSY E.N. DU 03 mai 2021

Académie de Dijon

Cette CAPA se tient de nouveau dans des conditions particulières puisque nous nous retrouvons à l'issue d'une phase de confinement pour lutter contre la pandémie de Covid. Sur le terrain, les conditions de reprise pour les psychologues E.N. EDO ne sont pas faciles, avec des élèves qui étaient et seront encore pour certain-e-s en distanciel et des consignes de présence dans les établissements qui n'avaient pas forcément de sens.

L'annonce du dépôt d'une proposition de loi relative à la création d'un ordre national des psychologues a soulevé une vague d'indignation de la part de la très grande majorité des psychologues praticiens et enseignants-chercheurs en psychologie.

De très nombreux communiqués de presse ont été publiés, mettant en cause cette initiative qui ne s'appuie sur aucune consultation avec les organisations représentatives de la profession et est davantage motivée par une volonté de contrôle des psychologues par le corps médical que par un réel souci de la déontologie.

Quelles seraient les conséquences pour les psychologues de l'EN ?

Au premier abord, ces textes concernent surtout l'exercice libéral et le remboursement des soins. Mais il faut le relier à la volonté persistante d'un lobby parlementaire qui a obtenu récemment l'adoption à l'Assemblée nationale d'un article (1 bis A) dans la loi pour l'amélioration du système de santé, modifiant le code de l'Éducation en assimilant les PsyEN à des personnels de santé et les mentionnant dans le code de la santé publique. Cette modification du code de l'Éducation, si elle est confirmée au Sénat, rendraient les PsyEN mobilisables pour des interventions, demandées par la HAS dont celles portant sur le diagnostic voire les interventions pour les Plateformes de coordination et d'orientation destinées aux troubles neuro-développementaux.

Dans ce contexte, la création d'un ordre pour les psychologues permettrait d'imposer « les bonnes pratiques » définies par l'ordre, de supprimer toute la pluralité des approches théoriques et méthodologiques dans la formation et la pratique des psychologues.

Ce dont les psychologues ont besoin, c'est d'une reconnaissance à part entière de leur profession et de nombreuses créations de postes dans des services publics renforcés, permettant à chaque psychologue de déployer toutes ses missions, de prévention, de soutien psychologique, et d'aide au développement, dans le respect de la dimension psychique de la personne, de la maternelle à l'université.

La formation continue fait cruellement défaut aux psyEN, même en mettant de côté les contraintes de la crise sanitaire, et encore plus pour les psyEN EDA pour lesquelles rien n'est proposé. L'ensemble des psyEN a besoin d'une formation de qualité, en lien avec les recherches universitaires.

De même, l'analyse de la pratique professionnelle ou supervision, pourtant indispensable aux psychologues de l'EN, n'est toujours pas proposée. Les psychologues sont donc contraints de la mettre en place à leur frais et sur leur temps personnel, ce qui n'est pas acceptable.

Nous avons à plusieurs reprises formulé ces demandes et nous ne pouvons que déplorer que rien n'avance dans ces domaines pourtant si nécessaire.

Nous souhaitons revenir sur la gestion des postes de psyEN EDA vacants, en particulier en Saône et Loire où le DASEN fait le choix de ne pas recruter de contractuel-les.

Quelle ne fut pas la surprise des collègues psys EN EDO d'être sollicités fin février pour effectuer des bilans psychologiques dans le cadre des dossiers d'orientation pour la CDOEA à des élèves du 1^{er} degré. En effet, la définition des missions des psys EN, scindée en deux spécialités, ne permet pas statutairement d'intervenir dans le champ du premier degré pour les EDO et dans le second degré pour les EDA. Cette demande contraire aux textes interpelle.

Nous avons de nouveau été informés pendant les vacances, cette fois-ci par des psys E.N. EDA, d'une demande très tardive et également surprenante toujours pour effectuer ces bilans : demande à la veille des congés, pour effectuer un rendez-vous téléphonique au retour des vacances avec les familles des élèves concernés, afin de rédiger un écrit pour le dossier d'orientation.

Comment concevoir une demande début avril pour des bilans psychologiques devant être réalisés dans le courant du premier trimestre ? Mais surtout, comment doit-on interpréter la conception d'un bilan psychologique réduit à un entretien téléphonique ? C'est un véritable mépris du travail du psychologue, un mépris des élèves et des familles et de la demande d'orientation formulée par les enseignant-es. Et là encore, c'est non conforme aux textes qui régissent les orientations vers la CDOEA.

Si nous comprenons bien la difficulté dans laquelle les familles et les équipes peuvent se trouver, il nous semble surtout urgent de pourvoir les postes de psychologues Spécialité EDA vacants afin de répondre à la demande de bilans et surtout d'accompagnement des élèves fragiles, encore plus dans cette période de crise sanitaire. Nous formulons déjà cette demande dans un courrier adressé à Mme la Rectrice au mois d'octobre 2020, courrier dont les DASEN étaient en copie. Pourtant, les recrutements n'ont pas été effectifs.

La question des conditions matérielles d'exercice et des outils de travail (acquisition de tests psychométriques ou autres) est toujours d'actualité dans certains secteurs. Là encore, les situations difficiles ne rencontrent pas de réponses favorables de la part de certaines municipalités ou collectivités qui doivent financer pour les psys E.N. EDA.

Ces conditions dégradées ne permettent pas l'exercice des missions des psys EN dans de bonnes conditions.

Concernant l'ordre du jour, les collègues sont attachés à la reconnaissance de leur investissement et de leur travail. Cette reconnaissance est déjà très largement absente au niveau salarial depuis de trop nombreuses années, et ce n'est pas la prétendue revalorisation prévue par le Gouvernement qui suffira à améliorer la situation.

Nous dénonçons la difficulté de cette reconnaissance à l'occasion de l'examen de la valeur professionnelle des personnels. Les contingents de promotion ne doivent pas piloter l'évaluation. C'est pour cette raison que le SNES-SNUipp-FSU continue de revendiquer la déconnexion totale entre avancement et évaluation, avec une carrière accélérée pour tous, sur les trois grades, en alignant le rythme de passage d'échelon sur le rythme le plus favorable. De ce point de vue, la mise en œuvre du PPCR a constitué une avancée pour tous les collègues, qui peuvent parcourir la classe normale en 26 ans maximum (contre 30 ans précédemment). Il est profondément regrettable que le Ministère ne soit pas allé au bout de cette logique en déconnectant totalement la carrière et l'évaluation, comme dans d'autres corps de catégorie A.

Les élu-es psy EN SNES-SNUipp-FSU